

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2021 -

DELIBERATION

Numéro 21 - 04 - 018

Délibération n° 3 : La décision modificative numéro 1.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 octobre 2021 s'est réuni le 9 décembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Pierrick COURBON – Charles DALLARA – Pierre DEVEDEUX – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Eric LARDON – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Serge PERCET – Michel ROBIN.

Excusés :

Mesdames Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Fabienne PERRIN – Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Valérie PEYSSELON) – Jean-Yves BONNEFOY – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Sylvie BONNET) – Henri GROSDENIS (pouvoir donné à Gilles GRECO) – Patrick MADO (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Yves PARTRAT) – Monsieur Georges ZIEGLER.

Exposé du rapport effectué par la Présidente,

Les propositions de modification du budget tel que voté en janvier dernier concerneraient à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I – La section de fonctionnement :

1 – L'intégration du financement du centre de vaccination de Saint Etienne.

Dans le cadre de l'organisation du centre de vaccination mis en place à Saint-Etienne depuis le 10 avril dernier, le SDIS assure – à la demande du ministère de l'Intérieur - la fonction de « menant ». Il doit ainsi superviser le dispositif, fournir du personnel pour assurer notamment la vaccination, et procéder à l'indemnisation des intervenants, à l'exception des professionnels de santé qui sont directement indemnisés par la caisse primaire d'assurance maladie.

Cette mission s'est accompagnée de moyens financiers spécifiques versés par l'Etat. Ainsi, une subvention de 1 767 000 € a été attribuée par le ministère en mai 2021, afin de couvrir les différentes dépenses (indemnisation des personnels, frais de repas, matériel médical...).

Le budget - tel que voté par le conseil d'administration – n'intègre pas ces opérations. Aussi, est-il proposé de les faire apparaître dans le document budgétaire.

2 – La majoration de la provision destinée à la révision des échelles aériennes.

Une provision a été constituée en 2020 à partir des excédents de la section de fonctionnement. Elle est destinée à financer, dès 2021 et pour une période de 5 à 6 ans, les révisions décennales des échelles. Son montant s'établit à 600 000 €.

Lors du vote du BP 2021 en janvier dernier, le conseil d'administration a décidé d'utiliser cette provision à hauteur de 70 000 € pour la révision de deux échelles. Ce montant est toutefois insuffisant à ce jour pour financer les deux opérations en cours. Aussi, est-il proposé de doubler les crédits (+ 70 000 €) et d'utiliser, pour financer cette nouvelle dépense, une partie de la provision constituée à cet effet.

II– La section d'investissement :

1 – Les dépenses.

1.1 – La révision des crédits de paiement 2021 votés dans le cadre de l'autorisation de programme consacrée à la sécurisation des bâtiments (+ 759 000 €).

Le conseil d'administration a voté une autorisation de programme de 4 000 000 € pour la sécurisation des bâtiments du SDIS (72 casernes ainsi que la direction départementale).

Les crédits de paiement votés lors du BP 2021 (1 000 000 € sur un total de 4 000 000 €) seront toutefois insuffisants pour engager toutes les dépenses prévues cette année. Ils pourraient être majorés de 759 000 €.

1.2 – La majoration de l'enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du centre de Montbrison (+ 150 000 €).

La restructuration immobilière du centre s'est terminée en décembre 2020. Le coût de cette opération s'est établi à 810 000 €, soit 150 000 € supplémentaires par rapport à la prévision. Ce montant a été réglé en 2021, lors des soldes des marchés de travaux. Il conviendrait donc de régulariser cette situation et abonder l'autorisation de programme correspondante ainsi que les crédits de paiement de l'année consacrée à l'opération immobilière de Montbrison de 150 000 €.

1.3 – Le projet d'accès aux images de la vidéoprotection des communes de Saint-Etienne et Saint Chamond lors des opérations de secours (+ 98 000 €).

La direction départementale de la sécurité publique, par l'intermédiaire de la préfecture, a la volonté de faire évoluer le dispositif d'accès aux images de vidéoprotection des communes de Saint Etienne et Saint Chamond, afin de faciliter les conditions d'intervention de la police nationale. Le SDIS a souhaité profiter de cette évolution technologique pour accéder également de manière ponctuelle à ces images, lors d'opérations de secours particulières.

Un cadre de collaboration a été alors envisagé avec la préfecture pour le financement de cette opération. Pour des raisons techniques, le SDIS réalisera l'acquisition des outils pour un montant de 98 000 €, et bénéficiera d'une subvention d'un montant de 53 000 €.

2- Le financement des dépenses nouvelles.

2.1 – La révision à la baisse des crédits de paiement 2021 votés dans le cadre des autorisations de programme consacrées aux opérations immobilières de Roanne, Feurs et Firminy (- 390 000 €).

Les crédits de paiement 2021 votés dans le cadre des autorisations de programme concernant le programme immobilier ne seront pas utilisés dans leur totalité cette année. Le calendrier de réalisation des opérations envisagées à Roanne (restructuration immobilière), à Feurs (construction d'une nouvelle caserne) et à Firminy (réaménagement des bâtiments) a été modifié.

Ces crédits de paiement 2021 pourraient donc être diminués de la façon suivante :

- ↳ Crédits de paiement concernant l'opération de Roanne : - 50 000 €
- ↳ Crédits de paiement concernant l'opération de Feurs : - 40 000 €
- ↳ Crédits de paiement concernant l'opération de Firminy : - 300 000 €

2.2 – La subvention de l'Etat destinée à financer partiellement le projet d'accès aux images de la vidéoprotection des communes de Saint-Etienne et Saint Chamond lors des opérations de secours (+ 53 000 €).

Comme indiqué précédemment, une subvention d'un montant de 53 000 € sera versée par l'Etat pour financer le projet.

2.3 – L'emprunt d'équilibre (+ 564 000 €).

Pour équilibrer le budget, et plus particulièrement la section d'investissement, l'emprunt prévu au budget primitif pour un montant de 1 856 545 € pourrait être majoré et porté à 2 420 545 € (+ 564 000 €).

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer pour :

⇒ approuver le projet de décision modificative numéro 1 telle que présentée.

[illegible]

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire approuve la décision modificative numéro 1 telle que présentée en annexes.

◆ ◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont 6 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Garfield

Marianne DARFEUILLE